



Mairie de LESCHAUX 74320 LESCHAUX

ARRETE MUNICIPAL N° A202026

Le Maire de la Commune de LESCHAUX,

Vu les articles L2213 à L2213-6.1 du Code Général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 82-213 en date du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les articles L411-1 à L411-7 du Code de la route ;

Vu l'article L131-1 à L131-3 du Code de la Voirie Routière ;

Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié ;

Considérant la demande d'arrêté de police de la circulation du 10/03/2026 formulée par l'entreprise SOLS SAVOIE – 603 Route d'Orly – 73410 ENTRELACS, représentée par M. KHAMVONGSA Yohan,

Objet :

**Arrêté de police de la circulation
Réalisation de trottoirs en béton dans
le cadre de l'aménagement du col de
Leschaux**

ARRETE

ARTICLE 1 :

Sur la période du 17/03/2026 au 24/03/2026, soit une période de 7 jours calendaires, l'entreprise SOLS SAVOIE est amenée à travailler sur la voie publique pour des travaux de réalisation de trottoirs en béton au Col de Leschaux.

ARTICLE 2 :

A hauteur des travaux, la circulation s'effectuera par alternat géré manuellement.

ARTICLE 3 :

La gestion, la sécurité et l'entretien des chantiers sont assurés par l'entreprise SOLS SAVOIE qui sera responsable de l'installation des panneaux de pré-signalisation et de signalisation nécessaires.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera transmis :

- A l'entreprise SOLS SAVOIE,
- À la Préfecture de la Haute-Savoie,
- Au Conseil Départemental DR Arrondissement d'Annecy,
- À M. le Commandant de brigade de gendarmerie de Saint-Jorioz

Qui seront chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification.

Fait à Leschaux, le 10 mars 2026

Le Maire,

Madame Catherine BOUVIER

